

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-huit, le 9 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Chamouilley sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 1<sup>er</sup> février 2018.

**Présents :**

- M. BOSSOIS, Président  
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. MARIN, M. CADET  
- Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BAUDOT, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, Mme DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. HURSON, M. JEANSON, M. KIHM, M. KREZEL, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RIMBERT, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. THIERRY, Mme TRAISET, M. UTKALA, M. VAGLIO

**Excusés :** M. AMELON, M. BERTRAND, Mme BETTING, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DOUET, M. DROIN, Mme GARCIA, Mme GILLET, M. HOWARD, M. KAHLAL, Mme LANDREA, M. NOISETTE, M. OUALI, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Ont donné procuration :**

Mme BETTING à Mme KREBS	M. RAMBERT à M. HURSON
M. CARON à M. GOUVERNEUR	M. RENAUD à M. CHEVANCE
M. CORNUT-GENTILLE à Mme DORKEL	Mme VARNIER à Mme ROBERT-DEHAULT
Mme GARCIA à M. BOSSOIS	

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N°15-02-2018**

**PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE –  
COMMUNE DE BETTANCOURT-LA-FERREE**

**Rapporteur :** M. SIMON

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) consiste à :

- Faciliter l'évolution du bâti existant en zone UB,
- Préciser la rédaction du règlement pour une meilleure compréhension dans cette même zone,
- Corriger et préciser la rédaction du règlement en zone AUX pour l'harmoniser avec la rédaction du règlement de la zone 1AUei du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Dizier et assurer ainsi une cohérence sur l'ensemble du Parc d'Activité de Référence, situé à cheval sur les deux communes
- Mettre à jour le règlement pour prendre en compte l'existence du Plan de Prévision du Risque Inondation de l'Ornel

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de la commune de Bettancourt-la-Ferrée approuvé le 22 mai 2003,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 donnant compétence à la communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise en matière de PLU, document en tenant lieu et carte communale,

Vu la décision du Président de la CASDDB en date du 29 août 2017 décidant d'engager la procédure de modification simplifiée,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 29 septembre 2017 définissant les modalités de mise à disposition du projet au public,

Vu la réunion des personnes publiques associées en date du 12 octobre 2017,

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le projet de modification simplifié, modifié pour prendre en compte l'avis des personnes publiques associées, dont l'ensemble des documents est consultable à la Direction du Développement Urbain, 1<sup>er</sup> étage de la cité administrative, 12 rue de la Commune de Paris 52100 Saint-Dizier.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ✓ de tirer le bilan de la concertation tel que :

La mise à disposition a été établie dans les dispositions définies dans la délibération du 29 septembre 2017. Il en résulte que :

- . Aucune remarque n'a été établie sur les registres mis à disposition du public
- . Aucune correspondance n'a été établie dans le cadre de la mise à disposition

Les avis des personnes publiques associées ont bien été pris en considération dans le projet de modification simplifié présenté en approbation.

- ✓ d'approuver le projet de modification simplifié du PLU de la commune de Bettancourt la Ferrée tel qu'il est annexé à la présente délibération

- ✓ de tenir le dossier à disposition du public au siège de l'Agglomération Saint-Dizier Der, & Blaise et en mairie de Bettancourt la Ferrée aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération sera transmise à Madame le Préfet de la Haute Marne et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Bettancourt-la-ferrée pendant un mois.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'UNANIMITE.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**Acte classé**

15-02-2018

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

AR reçu

**4**> **Classé** <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-02-20T16-11-07.00 ( MI209715035 )

Identifiant unique de l'acte :

052-200068666-20180209-15-02-2018-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Plan local d'Urbanisme - approbation de la modification  
simplifiée - commune de Bettancourt-la-Ferrée

Date de décision : 09/02/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des solsActe : Délib 15.PDF

Multicanal : Non

Préparé	Date 20/02/18 à 16:11	Par <u>AVE Christine</u>
Transmis	Date 20/02/18 à 16:11	Par <u>AVE Christine</u>
Accusé de réception	Date 20/02/18 à 16:17	
Classé	Date 21/02/18 à 09:55	Par <u>AVE Christine</u>

